

MARLIEUX Un non ferme aux nouveaux rythmes scolaires



■ Une collaboration « municipalité et enseignants » pour la mise en place des rythmes scolaires. Photo Sandrine Dumont

Si des municipalités appliquent les nouveaux rythmes scolaires, un casse-tête apparaît pour le groupement de Marlieux, La Chapelle-du-Châtelard et Saint-Germain sur Renon. Les élus, enseignants, représentants des parents d'élèves, cantine, garderie ont composé un groupe de travail avec une première réunion ce mardi.

Un rappel de la loi a permis de fixer les priorités. Si le choix du mercredi travaillé est déjà établi, l'emplacement des 45 minutes est étudié. S'il est envisagé de 13 h 30 à 14 h 15, il soulève le problème d'horaires des externes et un coût estimé à 256 € par enfant pour

10 animateurs d'où une orientation pour un Temps d'activité périscolaire (TAP) de 15 h 45 à 16 h 30 avec appel au bénévolat. Ce TAP serait sous la responsabilité des communes avec les problèmes inhérents de personnel, de coût, de locaux, d'horaires de cars scolaires. En conclusion, la mise en place du projet apparaissant impossible et surtout contraire à l'intérêt de l'enfant, le groupe décide à l'unanimité de soumettre aux conseils municipaux une demande d'abrogation de la réforme, d'enquêter sur les attentes des parents et de leur donner la possibilité de s'opposer au projet par la signature d'une pétition. ■